



Bulletin Municipal

N°

44



Le nouvel espace Saint-Louis à Vebret

Septembre 2017

Mairie : 5 place de la Forge - 15240 VEBRET.

Tél : 04 71 40 20 86 – Fax : 09 70 32 28 79

mairie@vebret.fr - <http://www.vebret.fr>

Renseignements utiles :

Mairie et agence postale : - **LES NOUVEAUX HORAIRES** :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de **9h à 12h30** et de **13h30 à 17h**.
Tél. : 04 71 40 20 86. Fax : 09 70 32 28 79

Permanence de M. le Maire : tous les vendredis et sur rendez-vous.

Bibliothèque à la mairie : dépôt de livres de la bibliothèque Centrale de Prêts du Cantal.

- École au bourg : Tél. : 04 71 40 23 77.

- Garderie : de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h00.

- Communauté de Communes Sumène-Artense à Saignes : Tél. : 04 71 40 62 66.

- Service des Eaux et Assainissement (SIDRE du Font-Marilhou) : Tél. : 04 71 40 81 20

- Urgence dépannage Enedis (ex E.R.D.F.) : Tél. : 09 726 750 15. (appel non surtaxé)

- Déchetterie : Zone D'activités Du Ruisseau Perdu (Route de Madic) 19110 BORT-LES-ORGUES
Tél: 05.55.96.78.44 E-mail: systom.bortartense@orange.fr

- HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE:

	Période du 1er Mars au 31 Octobre		Période du 1er Novembre au 28 Février	
	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00
Mardi	Fermeture hebdomadaire		Fermeture hebdomadaire	
Mercredi				
Jeudi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h30	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00
Vendredi				
Samedi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00

Nouvelle procédure du ramassage des encombrants – Commune de Vebret



Le ramassage des encombrants pour 2017 a eu lieu début août.

Les personnes intéressées par ce service doivent se faire impérativement inscrire en mairie, au 04.71.40.20.86 **avant la semaine précédente**.

Il est demandé de trier en séparant ferraille, bois, autres déchets. Les pneus sont interdits.

Si ces prescriptions ne sont pas respectées, l'enlèvement ne se fait pas.

Le bulletin municipal est édité sur papier par nos soins. Il en existe une version sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <http://www.vebret.fr/vie-municipale/bulletin-municipal/>

La richesse du contenu du site internet de la commune (adresse : <http://www.vebret.fr>) et du bulletin municipal est fonction de la participation de ceux qui possèdent des informations (particulièrement les responsables des associations de la Commune) et qui voudront bien les transmettre, soit à la mairie par courrier (ou courriel), soit par l'intermédiaire des élus ou de la secrétaire de mairie, soit à cette adresse mail sitemairie.vebret@orange.fr.



Le mot du Maire

Nous voici donc à mi-mandat.

Depuis mars 2014, mois au cours duquel vous avez choisi de soutenir l'ensemble de la liste que nous avons présentée, nous n'avons eu de cesse de travailler.

La motivation qui était la notre est intacte et notre envie de rendre la vie des habitants plus agréable est toujours aussi forte.

Les travaux effectués depuis 2014 vont dans ce sens. La mise en valeur des villages a permis à Couchal, aux Essards et bientôt à Sumenat d'offrir un nouveau visage.

L'embellissement de l'ensemble du bourg a été concerté, réfléchi, maîtrisé et lui donne un caractère à la fois contemporain, rural et solennel.

Tous les travaux réalisés depuis trois ans ont pu être réalisés sans avoir recours à l'emprunt, ni à l'augmentation de la fiscalité.

Nous continuerons au cours des trois prochaines années à mener de nouveaux projets.

Le changement de tous les éclairages publics vétustes continuera pour se terminer en 2019.

Le programme d'embellissement des villages permettra d'effectuer les travaux de voirie, d'enfouissement des lignes et de création d'un espace commun pour un village par an.

Un état des lieux de l'ensemble de la voirie communale servira à lancer la réfection des routes qui en ont le plus besoin.

La finalisation de la réflexion sur la création de l'écoquartier dans le bourg permettra de mener à bien ce projet.

Les futurs projets seront, comme nous le faisons depuis que nous sommes élus, menés dans la concertation et le souci de finances maîtrisées.

Fabrice MEUNIER

Sommaire

2	<i>Renseignements utiles</i>	2	<i>Les encombrants</i>	3	<i>Mot du Maire</i>
4	<i>Page d'Eliane : les iris</i>	5	<i>La vie qui passe</i>	6	<i>Les élections à Vebret</i>
7	<i>Plaque et numéro de rue</i>	7	<i>Borne Wifi</i>	8	<i>Les N.A.P.</i>
9	<i>Maison de la Totte</i>	9	<i>Nouvel artisan</i>	10	<i>Aménagement du Bourg</i>
11	<i>Rentrée 2017-2018</i>	11	<i>Fibre optique</i>	11	<i>Deux nouveaux arrivants</i>
12	<i>C.M. du 08/04/17 - BUDGET</i>	14	<i>C.M. du 27/01/17 – C.A.</i>	15	<i>C.M. du 12/05/17</i>
16	<i>C.M. du 30/05/17</i>	18	<i>Les Diables Bleus</i>	18	<i>E.S.V.Y.</i>
19	<i>Comité d'Animation et de loisirs</i>	20	<i>Notre passé : la Rhue en 1856</i>	22	<i>Jeux : mots croisés</i>
23	<i>Jeux : Sudoku</i>	24	<i>Infos sur la maladie de Lyme</i>		

Publication municipale - Documentation et articles : Mairie de Vebret et responsables des associations.

Mise en page : Denis Letemplier

Imprimé par nos soins.

La page d'Éliane

LES IRIS

L'iris surnommé «l'orchidée du pauvre » est un genre de plantes vivaces à rhizome ou à bulbe de la famille des Iridacées. Il existe environ 210 espèces et beaucoup de variétés horticoles. On les trouve dans nos jardins, ils sont appelés à tort « iris germaniques »



Un peu d'histoire.

Iris était dans l'ancienne Grèce, la messagère des dieux qui était considérée comme sacrée par les Égyptiens. Elle apparaissait sous la forme d'un arc en ciel, aussi vite qu'elle disparaissait, en une longue bande colorée. Le langage des fleurs ne précise pas la nature du message, c'est sans doute une nouvelle aussi joyeuse et heureuse qu'un arc en ciel. Si cette fleur lui est dédiée, c'est parce que ses pétales sont étalés comme des ailes.

Dès le Haut Moyen Age, elle fut l'emblème du Saint Empire romain germanique et fut nommée « Fleur de LOUYS », en hommage à Louis Le Pieux, successeur de Charlemagne.

Avec le temps, le terme fut changé en Fleur de LYS et l'iris céda la place au lis or sur fond bleu, emblème de la royauté.

Symboles

L'iris des marais ou pseudoacorus(faux acore), fleur de couleur jaune est l'emblème de Bruxelles-Capitale.

L'iris Versicolor, fleur de couleur bleu à violet est l'emblème du Québec depuis 1999.

L'iris d'Angleterre (latifolia), plante à bulbe, fleur de couleur bleue, est à l'origine une espèce endémique des Pyrénées.



iris des jardins

NB : l'iris des marais ou pseudoacorus est une plante toxique comme l'iris gigot ou iris fétide, aussi bien pour l'homme que pour le bétail.



Iris pallida

Parfum.

Certaines espèces, en exemple, l'iris pallida ou iris de Florence sont recherchées en parfumerie pour leur rhizome, dont on extrait l'essence, l'irone.

Ces deux genres d'iris sont cultivés pour leur parfum : L'iris Blanc ou iris de Florence, symbole de la ville de Florence depuis 1954 ; l'iris Pallida cultivé en Italie et au Maroc.

Il entre dans la note cœur du n°5 de Chanel et du n°19.

Au XVIIème siècle, on l'utilisait en poudre pour les cheveux. Catherine de Médicis l'a introduit comme parfum.



iris de Hollande

Les trois grands groupes

Les iris bulbeux (de Hollande), les iris de rocaïlle (danfordiae, reticulata) fleurissent en avril-mai, ils n'aiment les sols détrempés en hiver.

Les iris des jardins (rhizome) fleurissent en mai-juin sur des sols secs, pas trop pauvres.

Les iris d'eau en fleurs en juin-juillet, pour les berges et le bord de l'eau.

La plantation

Les iris bulbeux se plantent soit, en février-mars, soit en octobre-novembre, la pointe tournée vers le haut à 10 cm de profondeur, par groupe de 6 à 8 en espaçant de 10 à 12cm. Mettre un petit tuteur pour les repérer car ils disparaissent après leur floraison pendant plusieurs mois.

Les iris à rhizome se plantent entre fin juillet et début septembre, dans des trous peu profonds, espacés de 30 à 40cm. Le haut du rhizome doit rester apparent. Arrosez sans excès.

Les iris d'eau

Ils peuvent se planter directement dans un bassin, mais il vaut mieux les planter dans des paniers percés afin de les immerger.

L'entretien

Coupez les feuillages jaunis ou tachés ; les fleurs fanées. Le sol doit être maintenu nu au pied par des nettoyages successifs.

Vous devez les diviser tous les cinq ans après leur floraison, la nouvelle floraison n'en sera que plus belle.

Astuce : ne jamais recouvrir les iris des jardins d'un paillage, le rhizome a besoin de chaleur et déteste l'humidité.

Maladies et parasites: aucun, sauf les escargots qui en sont gourmands.



iris des Pyrénées

DÉMOGRAPHIE

Décès :

- le 03 janvier 2017 de Monsieur Maurice HEZARD de Sumenat
- le 07 avril 2017 de Monsieur Robert LOBIT
- le 12 mai 2017 de Monsieur Aurélio CAVANNA de la Besseyre

Naissances :

- le 03 avril 2017 à Clermont-Ferrand (63) de Maël LAREZE fils de Monsieur Damien LAREZE et Madame Christelle GRAVIERE domiciliés à Les Champagnadoux,
- le 08 juillet 2017 à Clermont-Ferrand (63) de Léonie et Laël ROCHE fille et fils de Monsieur ROCHE Lionel et de Madame MEYNIE Laëticia domiciliés Les Lempradets

Mariage :

- le 21 juillet 2017 de Madame Violaine VITROLLES et Monsieur Pierre ARNAUD

Elections présidentielles des 23 avril & 07 mai 2017

Election du 07 mai 2017 à Vebret

Inscrits	Votants	Blancs /nuls	Exprimés	Participation
432	325	68	257	75,23 %
Candidat			Voix	%
Emmanuel Macron			151	58,75
Marine Le Pen			106	41,24

Election du 07 mai 2017 en France

Inscrits	Votants	Blancs /nuls	Exprimés	Participation
47 568 693	35 467 327	4 085 724	31 381 603	74,56 %
Candidat			Voix	%
Emmanuel Macron			20 743 128	66,06
Marine Le Pen			10 638 475	33,94

Election du 23 avril 2017 à Vebret

Inscrits	Votants	Blancs /nuls	Exprimés	Participation
432	330	17	313	76,36 %
Candidat		Voix	% inscrits	% exprimés
Jean-Luc Mélenchon		73	16,90	23,32
Marine Le Pen		72	16,67	23
François Fillon		55	12,73	17,57
Emmanuel Macron		45	10,42	14,38
Nicolas Dupont-Aignan		23	5,32	7,35
Benoît Hamon		15	3,47	4,79
Jean Lassalle		10	2,31	3,19
Nathalie Arthaud		8	2,08	2,88
Philippe Poutou		8	1,85	2,56
François Asselineau		2	0,46	0,64
Jacques Cheminade		1	0,23	0,32

Election du 23 avril 2017 en France

Inscrits	Votants	Blancs /nuls	Exprimés	Participation
47 581 118	37 003 546	4 085 724	36 058 813	77,77 %
Candidat		Voix	% inscr.	% expr.
Emmanuel Macron		8 656 346	18,19	24,01
Marine Le Pen		7 678 491	16,14	21,3
François Fillon		7 212 995	15,16	20,01
Jean-Luc Mélenchon		7 059 951	14,86	19,58
Benoît Hamon		2 291 288	4,82	6,36
Nicolas Dupont-Aignan		1 695 000	3,56	4,7
Jean Lassalle		435 301	0,91	1,21
Philippe Poutou		394 505	0,83	1,09
François Asselineau		332 547	0,70	0,92
Nathalie Arthaud		232 384	0,49	0,64
Jacques Cheminade		65 586	0,14	0,18

Elections législatives des 11 & 18 juin 2017

Election du 18 juin 2017 à Vebret

Inscrits	Votants	Blancs /nuls	Exprimés	Participation
431	179	24	155	47.56
Candidat		Voix	%inscrits	%votants
Jean-Yves Bony (Les Républicains-UDI), Suppléant : Alain Marleix		115	26,68	74,19
Patricia Rochès (LREM), Suppléant : Bernard Mignon		40	9,28	25,81

Le 18 juin, 2ème circonscription du Cantal

Inscrits	Votants	Blancs /nuls	Exprimés	Participation
54290	28061	2056	26005	51.69
Candidat		Voix	%inscrits	%votants
Jean-Yves Bony (Les Républicains-UDI), Suppléant : Alain MarleixJean		14501	26,71	55,76
Patricia Rochès (LREM), Suppléant : Bernard Mignon		11504	21,19	44,24

Elections législatives des 11 & 18 juin 2017

Election du 11 juin 2017 à Vebret

Inscrits	Votants	Blancs /nuls	Exprimés	Participation
431	205	7	198	47,56 %

Candidat	Voix	%inscrits	%exprimés
Jean-Yves Bony (Les Républicains-UDI)	63	14,62	31,82%
François Boisset (PCF)	31	7,19	15,66%
Pierre Jarlier, (Majorité Présidentielle)	25	5,80	12,63%
Marc Petitjean (PS)	22	5,10	11,11%
Patricia Rochès (LREM)	22	5,10	11,11%
Gilles Lacroix (FN)	18	4,18	9,09%
Elise Brugière (EELV)	8	1,86	4,04%
Emmanuel Maillard (Parti pirate)	4	0,93	2,02%
Jérôme Dumas (Debout la France)	4	0,93	2,02%
Anne Ducamp (Lutte ouvrière)	1	0,23	0,51%
Bernadette Pierry (UPR)	0	0,00	0,00%
Philippe Rousset (Union des Patriotes)	0	0,00	0,00%

Le 11 juin, 2ème circonscription du Cantal

Inscrits	Votants	Blancs /nuls	Exprimés	Participation
54303	30025	661	29364	55,29%

Candidat	Voix	%inscrits	%exprimés
Jean-Yves Bony (Les Républicains-UDI)	9381	17,28	31,95%
Patricia Rochès (LREM)	6929	12,76	23,60%
Pierre Jarlier, (Majorité Présidentielle)	6190	11,40	21,05%
François Boisset (PCF)	1998	3,68	6,80%
Gilles Lacroix (FN)	1766	3,25	6,01%
Marc Petitjean (PS)	1258	2,32	4,28%
Elise Brugière (EELV)	818	1,51	2,79%
Jérôme Dumas (Debout la France)	351	0,65	1,20%
Emmanuel Maillard (Parti pirate)	322	0,59	1,10%
Anne Ducamp (Lutte ouvrière)	164	0,30	0,56%
Philippe Rousset (Union des Patriotes)	100	0,18	0,34%
Bernadette Pierry (UPR)	87	0,16	0,30%

Infos municipales

Plaque et numéro de rue

Vous avez reçu par courrier votre nouvelle adresse.

Chaque maison de Vebret est dorénavant numérotée. Comme indiqué dans le courrier, les plaques comportant le numéro seront installées par le service technique de la commune.

Les travaux seront réalisés village par village. La semaine précédente, un courrier sera déposé dans votre boîte aux lettres vous indiquant la date d'installation prévue.



Borne wifi sur la place de la Forge

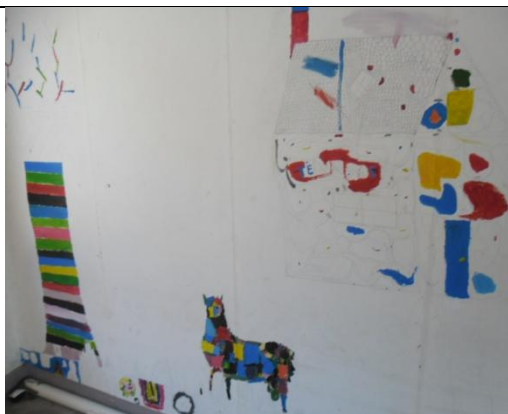


TM

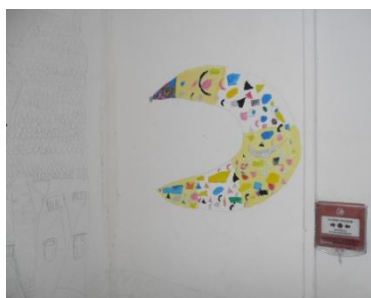
L'installation d'une borne wifi sur la place de la Forge contribue à donner à notre commune un visage moderne.

La mise en place de cet équipement Wi-Fi public permet un accès gratuit à Internet, sans fil, pour desservir des lieux fréquentés par le public : population permanente, visiteurs et touristes.

LES NAP (Nouvelles Activités Péricolaires)

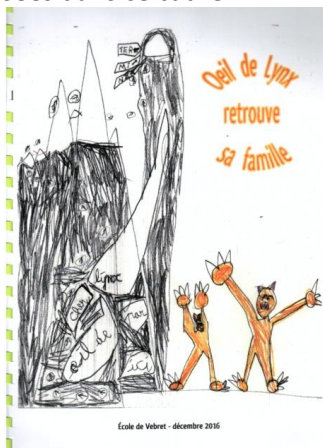


Durant ces derniers mois, de nouvelles activités ont été proposées aux enfants, telle que la **réalisation d'une fresque** sur un des murs du préau de l'école. L'activité "Histoires à écouter" a permis aux enfants de découvrir différents albums, et de se concentrer à l'écoute.



Pour l'activité "**Créer des histoires**" les enfants ont réalisé un album, intitulé "Ceil de lynx retrouve sa famille", en travaillant le texte et l'illustration ; tout est fait maison !

Au terme de l'activité, chaque enfant a reçu une copie de l'album. Voici quelques illustrations réalisées dans ce cadre.



Parallèlement, les enfants ont retrouvé les ateliers : éveil musical, sport et activités manuelles avec, notamment, la réalisation de masques.

Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé des heures, des jours, des mois, des années.

RENTREE DE SEPTEMBRE

L'école communale de Vebret restera sur la semaine à 4 jours et demi, c'est le choix du conseil d'école après une réunion préalable où tous les parents d'élèves étaient invités à s'exprimer. Le choix s'est fait avant tout sur le fait des cinq matinées pour faciliter les apprentissages et ainsi mieux suivre le rythme de l'enfant. Par ailleurs, il a été décidé de mettre en place deux services à la cantine afin que tous trouvent un moment de calme sur cette pause méridienne.



Valérie Juillard (juillet 17)

Maison de la Totte



Les travaux de reconstruction de la maison de la Totte située en plein cœur du bourg se terminent.



L'ensemble des entreprises a fait son maximum pour achever au plus tôt les travaux qui leurs étaient alloués.

Le réaménagement a été réalisé en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France et répond aux exigences qu'il a fixées.

Vebret accueille depuis cet été un nouvel artisan.

Sergio Pizz' dont le camion sillonne chaque jour les communes avoisinantes a installé son atelier de préparation dans une partie de l'ancienne école de Couchal.

Vous pouvez le retrouver sur la place de la Forge où il fait étape tous les vendredis soirs.



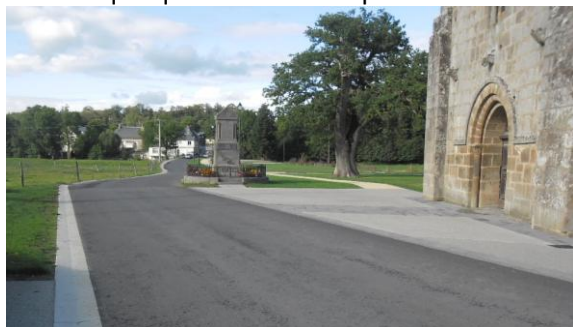
Aménagement du bourg

Les travaux d'aménagement sont maintenant terminés, la réception des travaux a eu lieu le vendredi 8 septembre 2017.

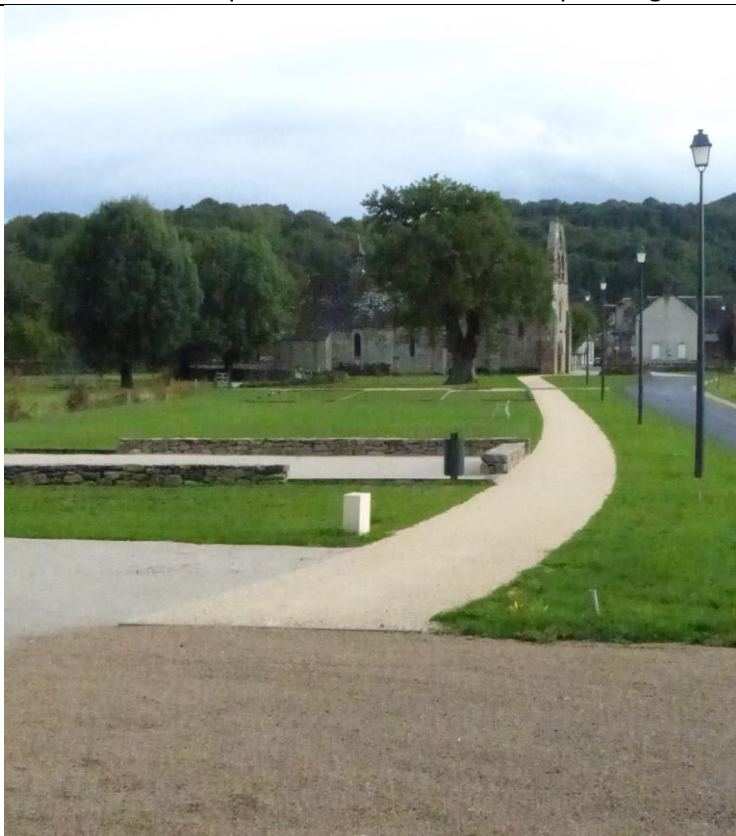
Les entreprises RMCL et La Charmille ont su effectuer des travaux de qualité tout en maîtrisant le planning fixé.



La totalité du bourg a été embelli. Vebret affiche un visage accueillant et chaleureux. Le pont de Couchal a été réaménagé, non sans susciter quelques émois au départ.



L'église et le monument aux morts disposent d'un parvis piétonnier qui met en valeur ce lieu historique de la commune.



Le terrain de pétanque de l'espace Saint-Louis est maintenant entouré de muret, et permet de jouer à toute heure grâce à l'installation d'un nouveau lampadaire.

L'espace Saint Louis est ouvert sur les grands espaces.

Les abords de la salle des fêtes accueillent un nouveau revêtement. Le béton désactivé mis en place assure un meilleur accès à l'ensemble du bâtiment.

L'ancien lotissement est totalement réaménagé. Des espaces verts et l'enrobé remplacent des aménagements qui avaient grandement souffert du temps et des travaux d'assainissement.

L'enfouissement de la totalité des réseaux a supprimé tous les fils et poteaux qui étaient visuellement très imposants dans le bourg.

Le changement le plus important est celui de la place. Le bitume qui recouvrait l'ensemble de la surface fait place à un grand espace piétonnier. La pierre et l'herbe donnent maintenant un aspect plus solennel tout en invitant chacun d'entre nous à profiter pleinement de ce lieu.



Il ne reste plus qu'à planter les arbres et les vivaces. Pour assurer une pousse optimale, et pour respecter les dictons, la plantation se fera à la Sainte Catherine.

Ensuite viendra le temps de l'inauguration, vous recevrez une fois la date fixée en début d'année prochaine, une invitation dans vos boîtes aux lettres.

Rentrée 2017-2018

Le 4 septembre 2017, les enfants ont fait leur rentrée à l'école primaire de Vebret pour une première ou une nouvelle année scolaire.

Cette nouvelle rentrée a fait l'objet de modifications et de nouveautés.

La cantine est organisée en deux services rendus possibles par l'allongement de la pause méridienne qui sera de 11h45 à 14h00. Le tarif du repas reste inchangé à 2.35 €.

La garderie est assurée de 7h15 à 8h50 et de 16h40 à 18h00. Le coût de la garderie est de 2 € par jour pour une utilisation occasionnelle. Par semaine le tarif est de 5 € pour un enfant, 8 € pour deux enfants et 9 € pour trois enfants.

Les personnes chargées de la garderie recenseront les présences de chaque enfant. Chaque famille recevra ensuite au même rythme que la facturation de la cantine celle de la garderie.

Les Nouvelles Activités Périscolaires changent d'horaires et de formule. A compter de la rentrée, une salle est mise à disposition des enfants de 13h15 à 14h00. Jocelyne JOURNIAC, employée de la commune, est chargée d'assurer la surveillance et l'animation de ce lieu. Des livres et des jeux sont mis à disposition de ceux qui souhaitent profiter d'un endroit calme. Ces activités demeurent, comme les années précédentes, gratuites.

La fibre optique pour Internet

La fibre est arrivée à Vebret. Compte tenu des contraintes financières, la totalité des villages de la commune n'a pu être reliée.

Nous pouvons toutefois nous réjouir de rajouter un nouvel atout à Vebret.

Deux nouveaux arrivants sur la commune

En Février dernier, Alexis Hanicotte et Simon Fitting se sont installés à Montpigot. Rénovant une ancienne ferme, ils y exercent aussi leur activité d'opérateur télécom et fournisseur d'accès à internet : Syx-Internet. Créée fin 2015, elle se spécialise dans la couverture internet des zones mal desservies. Cette entreprise locale opère autour de Vebret sur les trois départements du Cantal, de la Corrèze et du Puy de Dôme, et fournit des connexions internet à très haut débit (20 à 40 Méga) au moyen de technologies radio. Plus de 80 foyers, gîtes, mairies etc. ont ainsi été raccordés sur ces 12 derniers mois.

Vebret étant relativement bien desservie et ayant la chance d'avoir un déploiement de fibre optique, aucune promotion de cette solution n'a encore été faite.

Néanmoins si la fibre n'arrive pas jusque chez vous, si vous préférez un accès Internet "made in Vebret" par un opérateur ultra local et réactif, ou si vous voulez du sur-mesure (comme des abonnements saisonniers), n'hésitez pas à les contacter !



Les réunions du Conseil municipal

Le bulletin présente un condensé des conseils municipaux. Le compte-rendu intégral de chaque réunion est consultable en Mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse :

<http://www.vebret.fr/vie-municipale/reunions-cm/>

CONSEIL MUNICIPAL DU samedi 08 avril 2017 (à 09 h)

Président : MEUNIER Fabrice Secrétaire de la séance: Bernadette SEINCE. (séance est levée à 12h00).

Tous présents sauf M. Jérôme PICARD, procuration à M. Fabrice MEUNIER. Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Budget Commune 2017

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **816 703.91 €**.

Principaux postes de dépenses	Principaux postes de recettes
- Charges à caractère général : eau, électricité, combustibles, fêtes et cérémonies, assurances, entretien et fournitures voirie, bâtiments, frais de télécommunications et d'affranchissements : 103 450.00 €	- Produits des services, ventes divers et remb. de personnel : redevance camping, cantine scolaire, concessions cimetière, remboursement gestion agence postale, bascule Verchalles : 46 950.00 €
- Atténuations de produits : 8 725.00€	- Impôts et taxes : contributions directes : \$ 296 613.00 €
- Charges de personnel : salaires, cotisations patronales URSSAF, caisses de retraites, accident du travail, Assedic : 142 450.00 €.	- Dotations et participations : dotation forfaitaire, de solidarité, compensation taxes d'habitation, taxes foncières : 154 254.00 €
- Autres charges de gestion courante : indemnités fonctions maires et adjoints, service incendie, subventions : 67 498.00 €.	- Autres produits de gestion courante : revenus immeubles, location de la salle polyvalente et des gîtes : 23 000.00 €
- Charges financières : intérêts d'emprunt : 3 300.00 €.	- Excédent de fonctionnement 2016 reporté : 295 886.91 €
- Charges exceptionnelles : 300.00 €	
- Opération ordre de transfert : 2 948.00 €	
- Dépenses imprévues : réserve 15 000.00 €	
- Virement à la section d'investissement : 473 032.91 €	

Section d'investissements

En dépenses Principaux programmes d'investissements 1 090 251.91 €	En recettes Recettes d'investissement 1 514 672.30 €
- Aménagement du bourg - 1ère tranche : 470 102.75 €	- Subvention Aménagement du bourg - Tranche 1 : 238 181.89 €
- Aménagement du bourg - 2ème tranche : 266 907.16 €	- Subventions Aménagement du bourg - Tranche 2 : 98 977.00 €
- Travaux église vitraux : 4 371.00 €	- Subventions Travaux église : 1 936.00 €
- Maison Mouty/Rispal création de deux appartements : 185 000.00 €	- Subventions création deux appartements : 121 157.02 €
- Eco-quartier Chavaroché : 10 000.00 €	- Emprunts et cautions : 2 000.00 €
- Acquisition Mobilier Matériel : 4 000.00 €	- Amortissement des immobilisations : 2 948.00 €

- Bâtiments communaux :	14 000.00 €	- Virement de la section de fonctionnement :	473 032.91 €
- Voiries Diverses :	44 5000.00 €	- FCTVA : remboursement TVA 2016 :	4 998.00 €
- Travaux village Sumenat :	29 500.00 €	- Excédent d'investissement reporté :	3 786.14 €
- Réseau Wifi :	3 671.00 €	- Subventions réseaux Wifi :	2 941.38 €
- Adressage :	13 000.00 €	- Emprunt création deux appartements :	45 000.00 €
- Eclairage public :	4 200.00 €	- Excédent de fonctionnement capitalisé :	519 713.96 €
- Dépenses imprévues :	10 000.00 €		
- Emprunt : (Capital – Emprunts)	31 000.00 €		

Présentation et vote du budget primitif 2017 – Assainissement :

Section d'exploitation : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **30 749.00 €**

Dépenses		Recettes	
- Fournitures non stockables (eau, énergie) :	2 000.00 €	- Redevances assainissement :	13 000.00 €
- Personnels et entretien extérieurs au service :	1 500.00 €	- Redevance modernisation des réseaux :	2 500.00 €
- Reversement taxes aux agences de l'eau :	2 300.00 €	- Subvention d'exploitation :	2 000.00 €
- Charges financières :	1 472.38 €	- Produits exceptionnels :	13 249.00 €
- Amortissement réseaux :	22 192.00 €		
- Virement de la section d'investissement :	1284.62 €		

Section d'investissement : elle s'équilibre en dépenses et recettes à **106 787.10 €**

Dépenses		Recettes	
- Eco-quartier Chavaroché :	12 133.37 €	- Subvention :	23 074.00 €
- Emprunts :	6 047.22 €	- Excédents de fonctionnement capitalisé :	18 335.48 €
- Résultat d'investissement reporté :	75 357.51 €	- FC TVA 2016 :	41 901.00 €
- Subventions d'équipement :	13 249.00 €	- Virement de la section d'exploitation :	1 284.62 €
		- Amortissement réseau :	22 192.00 €

Vote des taux de la fiscalité 2017

Maintien des taux 2016, à savoir :	- Taxe d'habitation	17.31 %
- Taxe foncière bâti 12.47 %	- Taxe foncière non bâti	99.08 %

Vote des subventions 2017 aux associations :

- Association de chasse de Vebret	200.00 €	- Association Sportive VEBRET-YDES	1 000.00 €
- Groupement vulgarisation agricole Saignes	50.00 €	- ADMR Saignes	100.00 €
- Association Anciens Combattants	200.00 €	- École de Foot Sumène Artense	400.00 €
- Comité d'animations et de loisirs	3 000.00 €	- Caval'Cantal	200.00 €
- Amicale des parents d'élèves	700.00 €	- Association Donneurs de Sang Ydes	100.00 €
- Amicale des Diablos Bleus	200.00 €	- Amicale Laïque Ydes Le Bastringue	50.00 €
- Comité FNACA Ydes	200.00 €	- Œuvres diverses	1 600.00 €

Convention de transfert de gestion d'une ligne du réseau ferré national pour une exploitation touristique signée avec Madame Anne-Marie MARTINIERE, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Gentiane.

Travaux supplémentaires Lot n°1 - Avenant n°2, d'un montant de 1 450.00 € HT (entreprise Gouny et Fils) pour la création d'un empochement dans le mur extérieur pour un coffret EDF de raccordement en électricité. (1 ABSTENTION Alexandre Forestier).

Acquisition d'un miroir (société Mic signaloc), d'un montant de 340.00 € HT. qui sera installé à Champassis pour sécuriser la circulation dans le hameau.

TVA Lotissement Les Lempradets : suppression de l'immatriculation du service "Lotissement Les Lempradets" à la TVA car il n'y a plus d'activité de vente de terrain dans le lotissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 27 janvier 2017 (à 19 h)

Président : MEUNIER Fabrice Secrétaire de la séance: Annie JOUVE (séance levée à 01h00).

Tous présents. Toutes les décisions (sauf indication) ont été prises à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité, des présents lors de ce conseil.

Compte administratif 2016 - Commune

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	148 087.95			572 613.39	148 087.95	572 613.39
Opérations exercice	176 780.77	328 654.86	309 192.13	552 179.61	485 972.90	880 834.47
Total	324 868.72	328 654.86	309 192.13	1 124 793.00	634 060.85	1 453 447.86
Résultat de clôture		3 786.14		815 600.87		819 387.01
Restes à réaliser	866 839.01	343 338.91			866 839.01	343 338.91
Total cumulé	866 839.01	347 125.05		815 600.87	866 839.01	1 162 725.92
Résultat définitif	519 713.96			815 600.87		295 886.91

L'affectation du résultat a été votée pour un montant de 519 713.96 €. Le compte de gestion a été approuvé.

Compte administratif 2016 - Assainissement

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	324 421.63				324 421.63	
Opérations exercice	267 915.50	516 979.62	19 484.33	37 819.81	287 399.83	554 799.43
Total	592 337.13	516 979.62	19 484.33	37 819.81	611 821.46	554 799.43
Résultat de clôture	75 357.51			18 335.48	57 022.03	
Restes à réaliser						
Total cumulé	75 357.51			18 335.48	57 022.03	
Résultat définitif	75 357.51			18 335.48	57 022.03	

L'affectation du résultat a été votée pour un montant de 18 335.48 €. Le compte de gestion a été approuvé.

Création d'emploi de fonctionnaire - Adjoint technique 2ème classe en application la délibération du conseil municipal du 25/11/2016 afin d'assurer les fonctions de cantinière à l'école à raison de 17h29 hebdomadaires. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget.

Désignation des délégués pour la Commission Intercommunale des Impôts de la Communauté de Communes Sumène Artense: M. Forestier Alexandre : délégué titulaire et M. Dauphin Philippe : délégué suppléant.

Achat d'un ordinateur 760.17 € HT à la société Point Cédric Informatique à imputer en section d'investissement.

Relevé topographique - Eco quartier Chavaroche. Compte rendu de la réunion du vendredi 9 décembre 2016 concernant la réalisation du futur éco-quartier en présence des services de la DDT de Mauriac, des architectes conseils de la DDT d'Aurillac, ainsi que de l'Architecte des Bâtiments de France. Nécessité au préalable de réaliser une étude topographique du terrain avec un devis du Cabinet CROS estimé de 1 900.00 € HT à 4 230.00 € HT.

Indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires pour l'exercice 2016 **non allouées** aux comptables du Trésor.

Attribution lot n°4 - Serrurerie - rénovation deux appartements locatifs au bourg à l'Entreprise C2M à Maurs pour un montant de 23 787.21 € HT. (1 ABSTENTION Alexandre Forestier).

Travaux supplémentaires Lot n°1 : démolitions/maçonnerie/enduits de façade - création de deux appartements au bourg attribués à l'Entreprise Gouny et Fils avec un devis à 8 818.00 € HT. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des moins-values sont également constatées sur ce lot (constat état des lieux, modification de baie en façade avant, modification de fenêtre de pignon, enduits intérieurs de consolidation des murs) pour un montant de - 5 900.00 € HT. (1 ABSTENTION Alexandre Forestier).

Vente terrain agricole - ZP 46 et C 994 Point reporté à la séance du vendredi 12 mai 2017.

Vente parcelle boisées - Les Turons

Deux offres ont été réceptionnées pour des parcelles boisées situées aux Turons et cadastrées : C 974 (2 690 m²), C 986 (8 040 m²), C 987 (765 m²), C 988 (4 920 m²), C 989 (1 180 m²), C 990 (8 770 m²), C 991 (445 m²), C 997 (4 110 m²) : GAEC Salers : 2 000.00 € et M. Philippe DAUPHIN : 2 500.00 €. L'estimation de la SAFER est 2 495.20 €. M. DAUPHIN, partie prenante, quitte la salle du conseil municipal. L'offre de M. Philippe DAUPHIN est retenue.

Travaux de réfection de la voirie desservant La Barrerie, attribués à RMCL pour un montant de 28 850.00 € HT.

Aménagement du bourg - Lot 1 - RMCL - avenant n°1. L'Architecte des Bâtiments de France ne souhaite pas de bordures et de caniveaux en béton et demande à remplacer par des bordures et caniveaux en pierre de bouzentès. La différence entre la moins-value et la plus-value est de 9 749.00 € HT.

CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 12 mai 2017 (à 20 h)

Président : MEUNIER Fabrice - Secrétaire de séance: Mme Huguette TOURAILLE – (séance levée à 00h00).

Tous présents : sauf M. Alexandre FORESTIER procuration à M. Fabrice MEUNIER et Mme Bernadette SEINCE procuration à Madame Annie JOUVE. Toutes les décisions (sauf indication) ont été prises à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2017 est approuvé à l'unanimité, des présents lors de ce conseil.

Mandat Safer pour la vente des terrains agricoles des parcelles, libres de toutes occupations, cadastrées : ZP 46 (45 260 m²) et C 994 (6 370 m²) situées aux Turons pour un prix de 25 0000.00 €. Messieurs Couderc et Dauphin, parties prenantes, ont quitté la salle du conseil.

Achat aspirateur pour l'entretien de l'école à l'entreprise Flauraud pour un montant de 599,00 € H.T.

Subvention exceptionnelle de 880.00 € pour la classe culturelle de Trielle des enfants de l'école de Vebret.

Modification d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée pour un agent ayant plus de 6 années d'ancienneté sur son poste.

Modalités année scolaire 2017-2018 (garderie, TAP, cantine)

Monsieur le Maire et Valérie Juillard, 2ème adjointe, en charge de l'école exposent la problématique liée à la garderie.

Mise en place de la garderie payante à partir de la rentrée de septembre 2017 :

FORFAIT SEMAINE :			FORFAIRE JOURNALIER :
- pour 1 enfant	- pour 2 enfants	- pour 3 enfants	2 € par enfant
5€	3 € supplémentaires	1 € supplémentaires.	

Les familles peuvent choisir entre un forfait semaine ou un forfait journalier.

Les horaires de la garderie restent inchangés de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h00.

Achat d'une parcelle à Serres

Un administré de Serres souhaitant acquérir une petite partie de communal. Le conseil municipal n'est pas opposé à la vente de cette partie, sous réserve d'avoir l'accord écrit de tous les administrés de Serres et d'étudier le bornage avec le géomètre. Tous les frais devront être à la charge de l'acquéreur.

Courrier des élèves de l'école :

Le conseil municipal accepte la demande des enfants pour le marquage du terrain de foot dans la cour de l'école.

Demande de subventions exceptionnelles

Versement exceptionnel de 50 € à l'association 'Nos enfant envolés-Cantal'.

Questions diverses

Ouverture de l'Aire naturelle de camping : du samedi 8 juillet au samedi 2 septembre 2017.

Réunion La Fibre : une réunion d'information sur la mise en service de la fibre sur la commune de Vebret aura lieu jeudi 8 juin 2017 à 19h00 à la salle polyvalente.

CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 30 juin 2017 (à 20 h)

Président : MEUNIER Fabrice - Secrétaire de séance: M. Jérôme PICARD – (séance levée à 01h00).

Tous présents : sauf M. Alexandre FORESTIER procuration à M. Fabrice MEUNIE. Toutes les décisions (sauf indication) ont été prises à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

Aménagement du bourg - Lot n°1 - RMCL - validation de l'avenant n°2 d'un montant de 42 615.41 € HT.

Aménagement du bourg - Lot n°2 - SARL La Charmille - validation de l'avenant n°1 d'un montant de - 16 128.76 € HT suite aux plantations prévues au marché non réalisées.

Achat éplucheuse pour la cantine à l'entreprise EQUIP'FROID pour un montant de 800.00 € HT.

Achat matériel de sonorisation à l'entreprise MANUTAN Collectivités pour un montant de 299.00 € HT pour remplacer la sono du Comité d'Animation très ancienne et ne fonctionnant plus.

Achat tondeuse à l'entreprise GAMM VERT pour un montant de 424.92 € HT. d'une tondeuse à gazon pour l'entretien des espaces verts du bourg.

Création d'emploi - Avancement de grade

Création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 30/35ème heures hebdomadaires. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/09/2017,

Filière : Technique, Cadre d'emploi : Technique	
Grade : Adjoint technique territorial - 2ème classe :	- ancien effectif : 2 / - nouvel effectif : 1
Grade : Adjoint technique principal - 2ème classe :	- ancien effectif : 0 / - nouvel effectif : 1

Décisions modificatives 1 - Budget Commune

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-5706.00	
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	429.00	
73211	Attribution de compensation		-4320.00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom		-1811.00
74127	Dotation nationale de péréquation		854.00
TOTAL :		-5277.00	-5277.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		-5277.00	-5277.00

Décisions modificatives 2 - Budget Commune

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 10	Installat°, matériel et outillage techni	17500.00	
2315 - 14	Installat°, matériel et outillage techni	2500.00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		25000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations		2500.00
024	Produits des cessions d'immobilisations		500.00
TOTAL :		20000.00	28000.00
TOTAL :		20000.00	28000.00

Décisions modificatives 1 - Budget Assainissement

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-1284.62	
621	Personnel extérieur au service	-20.38	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1245.00	
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	60.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 103	Installat°, matériel et outillage techni	-1284.62	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-1284.62
TOTAL :		-1284.62	-1284.62
TOTAL :		-1284.62	-1284.62

Substitution de l'EPCI à ses communes membres pour le reversement du FNGIR

La Communauté de Communes Sumène Artense est substituée à la commune de Vebret pour percevoir son reversement du fonds national de garantie individuelle des ressources prévu au 2.1 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, à l'exclusion de la fraction calculée selon les conditions prévues aux 1° et 2° du a du D du IV du même 2.1.

Eclairage public Couchal remplacement d'un lampadaire endommagé

Organisation rentrée scolaire 2017-2018 :

Présentation par Madame Valérie Juillard du fonctionnement mis en place à la rentrée scolaire 2017-2018. Le temps scolaire reste sur 4,5 jours. Les horaires des TAP seront modifiés et la garderie sera payante selon les modalités décidées lors d'un précédent conseil municipal. Une note d'information sera adressée aux familles dès la rentrée.

Signalétique adressage : choix des panneaux et des plaques.

Remplacement des portes de la salle polyvalente en fin d'année.

Échange de terrain pour un chemin à Sumenat accepté à la condition que les frais liés soient à la charge du demandeur.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES DIABLES BLEUS SUMENE-ARTENSE

Le dimanche 15 octobre 2017, aura lieu le 172^{ème} anniversaire des Chasseurs Alpains à SAIGNES.

ENTENTE SPORTIVE VEBRET-YDES (E.S.V.Y.)

L'ENTENTE SPORTIVE VEBRET-YDES a accompli une belle saison 2016/2017.

Après une nouvelle relégation, et avec un groupe relativement jeune débordant d'enthousiasme, l'équipe 1 a su remonter aussitôt en Départementale 3 (ex Promotion). Il a fallu disputer deux phases, la première où elle a terminé à la deuxième place lui permettant de jouer en poule d'accession au cours de laquelle elle a fini également second. De plus, après 2 exploits à l'extérieur en Coupe BARRES à SANSAC DE MARMIESSE et PIERREFORT, elle a atteint la finale jouée sur le terrain de BARADEL à AURILLAC devant de nombreux supporters où elle s'inclina sans démeriter à la séance de tirs au but.

L'équipe 2 a eu aussi à disputer 2 phases dans son championnat de départementale 6 : la première partie de saison s'est déroulée avec des hauts et des bas, se trouvant souvent tributaire de l'équipe fanion et suivant les disponibilités de chacun. Elle n'a pu se qualifier pour la phase d'accession et a donc évolué par la suite pour le plaisir en se comportant de belle manière face à des adversaires moins huppés.

Une nouvelle saison va donc redémarrer en espérant continuer sur le même état d'esprit : le club pourra compter sur l'apport de trois nouveaux dirigeants et au niveau joueurs 7 arrivées pour 2 départs. 3 équipes seront engagées cette année : l'équipe 1 en DEPARTEMENTALE 3, l'équipe 2 en DEPARTEMENTALE 5 puisque la DEPARTEMENTALE 6 a été supprimée et compte tenu qu'il n'y a plus 2 phases sa poule sera uniquement composée de clubs assez proches géographiquement. Enfin la nouveauté sera la création d'une équipe féminine senior à 8 dans le championnat de District.

Toutes les filles intéressées à partir de 17 ans seront les bienvenues.



Didier Barbat (juillet 17)

COMITÉ D'ANIMATION ET DE LOISIRS DE VEBRET

Le week-end de 5 & 6 août 2017 a eu lieu la traditionnelle fête du village qui permet de réunir le temps d'un week-end toutes les générations.

Toutes les animations proposées, concours de pétanque, vente de pain, les toupines, le repas du samedi soir suivi d'un bal ainsi que le repas du dimanche soir ont connu un franc succès. Avec au total plus de 300 repas pour le week-end.



Le spectacle de vachette landaise du dimanche après-midi a attiré un large public, les jeunes du pays ont pu mesurer à certaines vachettes pour le plus grand plaisir des visiteurs.



Nous tenons à remercier tout particulièrement tous les bénévoles pour leur présence et leur aide tout au long de la manifestation.

La présidente : Annick Poigneau

NOTRE PASSE : Description de la Rhue en 1856

Une des curiosités géographiques de Vebret est le **saut de la Saule**, cascade sur la Rhue près de Bort les Orgues. Cette rivière assez active impressionnait les anciens. Voici, tirée du dictionnaire statistique du Cantal de Deribier, la description emphatique proposée le 16 mai 1856 par Louis ROBIN, Secrétaire archiviste de la Commission de Statistique du canton de Riom -ès- Montagnes.

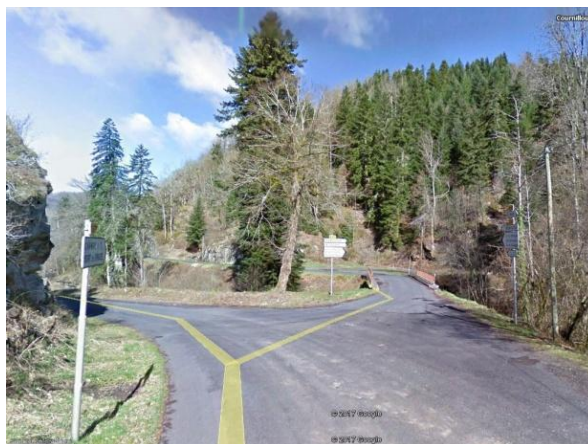
Denis Letemplier

RHUE (la) de Condat. - Le géant des monts **Cézallier**, comme le pic de Sancy pour les monts d'Ores ou le plomb du Cantal pour le groupe qui l'environne, c'est le **puy Chamaroux**.

A la base de ce puy, situé à l'est de **Montgreleix**, dans le département du Puy-de-Dôme, et dont l'altitude est de 1478 mètres, la **Rhue** prend sa source. Ce n'est d'abord qu'un faible cours d'eau, comme presque toutes les rivières du Cantal à leur naissance; mais bientôt le **ruisseau de Lascombes**, celui de **Trémiseau** et plus bas la rivière **d'Eglise-Neuve** qui descend impétueuse des environs de **Vassivière**, viennent confondre leurs eaux dans son lit, et, continuant alors sa course vers l'ouest, la rivière ainsi accrue atteint le riant et fertile bassin de **Condat**, gracieuse oasis, où, après une course désordonnée au fond de la gorge étroite et resserrée dans laquelle elle se trouvait captive, elle prend, en enfant folâtre, ses aises en ondulant sur une riche mosaïque de cailloux roulés.

Elle a dépassé déjà les hautes culées du pont en fil de fer qui relie ses deux rives ; **la Santoire** a mêlé plus loin son onde à la sienne ; alors, plus confiante en sa force, elle affronte hardiment, sur son lit de rochers, les sombres **forêts de Maubert, des Gaulis** qui s'étendent à sa droite, et celles de **Peyrelègue, de St-Amandin** et de **Chavagnac** qui bordent son autre rive : paysage abrupt, accidenté, sauvage qui fait rêver, en le parcourant, à ces contrées de l'antique Ecosse où le fils de Fingal, le célèbre barde Ossian, puisait ses inspirations harmonieuses, ou bien à ces forêts gauloises au fond desquelles le druide, couronné du gui sacré, invoquait le puissant Odin, l'impitoyable Thor, et présidait aux sacrifices qui, trop souvent, hélas ! dans ces temps barbares, se terminaient par l'effusion, sur la pierre des dolmens, du sang d'un ennemi vaincu.

On n'arrive de **St-Amandin** au carrefour de **Courneliou**, pour aller à **Trémouille**, qu'en passant **la Rhue** sur une perche en sapin jetée d'un rocher à l'autre, dans un endroit resserré, en amont d'un gouffre profond et tourbillonnant, passage difficile et dangereux qu'on n'aborde pas, une première fois surtout, sans un serrement de cœur : la rivière qui bondit sous vos pas vous donne le vertige ; la perche flexible sur laquelle vous avancez, en faisant glisser avec précaution vos pieds l'un après l'autre, touche presque le flot ; vos mains se crispent sur le seul garde-fou qui vous empêche de perdre l'équilibre ; et, lorsque vous êtes passé, ce n'est pas sans un sentiment de terreur que vous jetez un regard sur la fragile passerelle qu'un moment d'oubli ou d'inattention aurait pu vous rendre fatale.



Le franchissement de la Rhue a été bien sécurisé pour aller à Trémouille !!!

Après avoir reçu les **ruisseaux de Couderc**, de **Trémouille** et de **St-Amandin**, **la Rhue** se réunit au-dessous de **Coindre** à une autre rivière qui porte le même nom, sauf une légère différence dans l'orthographe, **la Rue de Cheylade**, qui vient du **puy Mary** ; confondant alors et leurs eaux et leurs noms, elles atteignent, sous la désignation de **Grande-Rue**, les plaines **du Chambon**, d'**Embort** et de **Sarraus (Sarran)**, et forment bientôt la cascade de **Rochemont** ou le **Saut-de-la-Saule**.

(Aujourd'hui la cascade est moins importante, du fait du détournement d'une partie des eaux vers le barrage de Bort-les-Orgues, mais auparavant son bruit était entré dans la mémoire collective.)

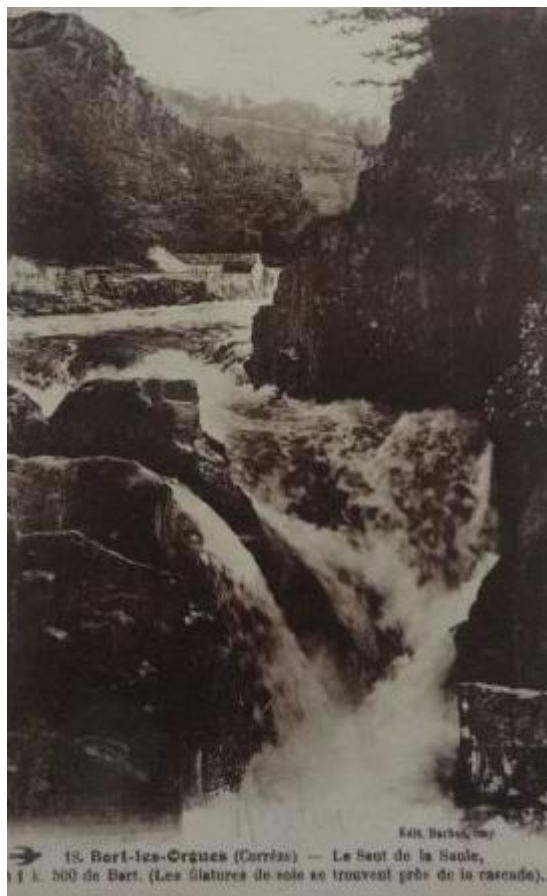
Est-ce une cataracte comme le Saut-du-Niagara ou celui du Doubs ?

Non, sans doute. C'est plus cependant qu'une cascade ; car les flots de la Rue, resserrés dans un passage étroit, tombent en masse écumeuse, d'une hauteur d'environ huit mètres, dans un bassin profond d'où ils se relèvent en bouillonnant contre les parois de la roche porphyrique qui les tient prisonniers. Leur action incessante a creusé dans le roc, malgré sa dureté, des entonnoirs profonds, des niches modelées avec un art parfait, des sillons, des rainures dont la profondeur est l'ouvrage des siècles.

C'est, assurément, une de ces merveilles de la nature à la fois si imposante et si frappante, qu'après l'avoir contemplée, on en garde à jamais le souvenir ineffaçable.



Le saut de la Saule, fin XIXème siècle



18. Bort-les-Orgues (Corrèze) — Le Saut de la Saule,
à l. 500 de Bort. (Les filatures de soie se trouvent près de la cascade).



Ruines du barrage du Saut de la Saule

Afin d'utiliser cette remarquable chute d'eau, quelques travaux viennent d'être exécutés sur la rive droite de la **Rue** par une compagnie qui se propose, dit-on, de s'en servir pour mettre en mouvement des usines importantes destinées au moulinage de la soie où à tout autre entreprise industrielle.



A quelque distance de là, le ruisseau de **Soulou**, qui vient de St-Etienne, se réunit à la **Rue** sur la rive gauche; elle a déjà reçu de l'autre rive la rivière de **Tarentaine** et le **ruisseau de la Crégut** qui prend sa source dans le beau et grand lac de ce nom. Elle pénètre alors dans le département de la Corrèze, alimente la scierie et le fourneau d'essai de minerai de fer de **St-Thomas**, atteint le pont de **St-Thomas**, formé d'une seule arche remarquable par sa hardiesse et son élévation, et va se joindre à la Dordogne au-dessous du village de **St-Thomas**, après un parcours d'environ 46 kilomètres

16 mai 1856. Louis ROBIN,
Secrétaire archiviste de la Commission de Statistique du canton de Riom -ès- Montagnes

JEUX

Mots croisés grille n°44 (de C. & D. Letemplier)

(Solution dans le prochain bulletin)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

Horizontal :

- I. Espérons que l'état continuera de le faire pour chaque retraite !
- II. Accord sans l'intervention d'un juge. – Mémoire vive d'ordinateur.
- III. Inflammation d'un nerf. – Trou dans le mur.
- IV. Obtiens du lait. – Jardin céleste.
- V. Accord de Picard ou de Wallon. – Stoppa la cavale.
- VI. Nom d'une clef. – A prononcé ses vœux. – Réunion annuelle légale de toute association.
- VII. Prolifique. – Résine malodorante.
- VIII. Symbole de la Hongrie. – Un élément. – Réservé au roi.
- IX. Hérédité. – Fin de jetée.
- X. Préoccupations de Ronsard ou Barbelivien.
- XI. Celui de la fibre optique est maintenant réalisé sur la plus grande partie de la commune de Vebret.

Vertical :

1. Il aime bien rester à la maison.
2. Chevronné. – Cravate d'un Anglais.
3. Dû aux flocons. – Le blé, le maïs, les betteraves y poussent.
4. Habille à New-Delhi. – Devant un hôtel neuf.
5. Sacré sur le Nil. – Il a bon dos. – Norme internationale.
6. Affluent du Danube. – Prolongement des Appalaches et des Rocheuses dans l'hémisphère sud.
7. Venue au monde. – Ruban goudronné. – Elle a notre confiance.
8. Ses limites sont vagues – Vingt-huit moins un.
9. Ce que fait la vague vers Étretat. – Protège de l'aiguille.
10. Répare les chaussettes telles les grands-mères d'antan.
11. Projet de la municipalité pour le bourg de Vebret.

Grille 44

6				7		8		
	8		6		4	2		
		7		1				6
	5	2	7		1			4
7						3	8	
	1		4		3			5
8		3	1		6	5		
4				5			6	
	6	5	2					7

Solution de la grille sudoku 43 du bulletin précédent

7	2	4	9	8	5	3	1	6
3	6	9	1	7	2	8	4	5
5	8	1	6	3	4	9	7	2
2	1	5	7	6	9	4	8	3
4	7	6	3	5	8	1	2	9
8	9	3	4	2	1	6	5	7
1	4	7	5	9	3	2	6	8
6	3	8	2	4	7	5	9	1
9	5	2	8	1	6	7	3	4

Solution mots croisés grille n°43

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	H	A	V	A	R	O	C	H	E
II	H	E	L	A	S		B	A	E	R
III	A	L	E	N	T	O	U	R	S	
IV	M	I	S		R	A	S		I	L
V	P	O	E	T	E	S		E	T	E
VI	A	T	R	E	S		E	M	E	U
VII	G	R		R		B	T	P		R
VIII	N	O	U	R	R	I	C	I	E	R
IX	A	P	N	E	E	S		R	U	E
X	C	E	S	S	E		F	E	T	E

Horizontalement :

I – Colline dominant l'École.
 II – Parole de dépit – Animateur acteur sur C+.
 III – Environnement.
 IV – Posé – Court – L'autre.
 V – Char et Fort – Période des tongs.
 VI – Chauds l'hiver – Court mais ne vole pas.
 VII – Use les souliers – Catégorie professionnelle implantée au nord de la commune.
 VIII – Il fut un membre important de l'Académie Goncourt.
 IX – Elles ont fait le succès du *Grand Bleu*. – Le conseil municipal vient de nommer celle qui va du pont au camping (entre autres).
 X – Finis – Celle de l'été est un temps fort à Vebret.

Verticalement :

1 – Commune proche ayant perdu une partie de son nom.
 2 – Plante qui aime le soleil.
 3 – Travailler au tour – Avant les autres.
 4 – Transporte le crack – Mots de vigie.
 5 – Etoiles – crie d'amour.

6 – armée secrète – Encore.
 7 – Ceux de la Grosse Berta faisaient peur – Raccourcit la liste
 8 – Transport – Le 1^{er} commença en 1804.
 9 – Balance – Trompa
 10 – Infinitif – Abusée.

MALADIES VECTORIELLES

Les connaître pour se protéger



MALADIE DE LYME

ET PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

J'identifie les situations à risque

• OÙ TROUVE-T-ON LES TIQUES ?

Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.



• QUI SONT LES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES ?

Les professionnels qui travaillent dans la nature : bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers, gardes-chasse, gardes-pêche, jardiniers, etc.

Les amateurs d'activités dans la nature : promeneurs et randonneurs en forêt, campeurs, chasseurs, ramasseurs de champignons, etc.



• À QUELLE PÉRIODE DE L'ANNÉE LE RISQUE EST-IL MAXIMUM ?



Les tiques sont plus actives entre avril et novembre.

Ce qu'il faut retenir

Les maladies vectorielles sont des maladies infectieuses transmises par des vecteurs. Les moustiques sont les vecteurs les plus connus, mais il en existe d'autres comme les tiques, les mouches, les puces, etc.

POUR SE PROTÉGER DE LA MALADIE DE LYME :

- Avant et pendant une activité dans la nature :

Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs. **Je reste** sur les chemins, j'évite les broussailles, les fougères et les hautes herbes. Je pense à prendre avec moi un tire-tique.

- Après une activité dans la nature :

J'inspecte soigneusement mon corps.

- Après avoir été piqué par une tique :

Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement. Je consulte également en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

En cas de doute,
parlez-en à votre médecin ou demandez
conseil à votre pharmacien.



Illustration : R.C.S. - Photo B 378 889 363 - PFD - 026 1736 - Crédits photos : Gettyimages - N. Boulanger, Chel Bonella.

Je reconnais la maladie et ses symptômes

• LA MALADIE DE LYME : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La maladie de Lyme, ou Borréliose de Lyme, est une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse. Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.



• QUELS SONT LES SIGNES ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.



Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptôme grippal, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Au bout de plusieurs mois ou années, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

J'apprends à me protéger

• COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

La meilleure façon de se protéger lors de promenades à la campagne, en forêt, dans la nature ou dans les parcs, c'est d'éviter de se faire piquer par des tiques.

Il est donc conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussures.

Restez sur les chemins, évitez les broussailles, les fougères et les hautes herbes.

On peut aussi mettre des répulsifs contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements, en respectant leur mode d'emploi. Pensez à prendre avec vous un tire-tique (disponible en pharmacie).



• COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer la ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leur piqûre ne fait pas mal.

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques.

N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux). Utilisez un miroir si vous êtes seul(e).

• QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PIQÛRE ?

COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

- Ne mettez aucun produit sur la tique.
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles.



Utilisez un tire-tique : glissez le crochet sous la tique sans l'écraser, au plus près de la peau. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se décroche.

Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique.

OU, À DÉFAUT,



Utilisez une pince fine : saisissez la tique à la base sans l'écraser et tirez vers le haut sans tourner.

Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique.

Attention, une fois enlevée, la tique peut encore piquer. Après l'avoir tuée sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.

Y A-T-IL UN TRAITEMENT APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE ?

En cas de piqûre, surveillez la zone piquée. Si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle ou d'autres symptômes (symptômes grippaux, paralysie, etc.) apparaissent dans le mois qui suit la piqûre, consultez sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.